



Avis de Soutenance

Madame Anne HOYAU

Histoire et civilisations

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

L'artillerie des corsaires et des navires marchands de Louis XIV à Louis XVI

dirigés par Monsieur Eric ROULET

Thèse soutenue le *mardi 10 décembre 2024* à 13h30

Lieu : Université du Littoral Côte d'Opale Centre universitaire du Musée 34 Grande rue BP751 62321

Boulogne-sur-mer

Salle : 212 à Saint-Louis, Rue Saint-Louis

Composition du jury proposé

M. Eric ROULET	Université du Littoral Côte d'Opale	Directeur de thèse
M. Patrick VILLIERS	Université du Littoral Côte d'Opale	Examineur
Mme Caroline LE MAO	Université Bordeaux Montaigne	Rapporteure
Mme Gaëlle DIEULEFET	Nantes Université	Rapporteure
M. Philippe HRODEJ	Université Bretagne Sud	Examineur
M. Thierry SAUZEAU	Université de Poitiers	Examineur
M. Patrick VILLIERS	Université du Littoral Côte d'Opale	Invité

Mots-clés : XVIIe siècle,Histoire,Artillerie,XVIIIe siècle,Archéologie,Marine

Résumé :

L'artillerie des navires marchands est beaucoup moins connue que celle de la marine de guerre. Dans sa thèse Ces messieurs de Saint-Malo, André Lespagnol a souligné l'originalité du modèle malouin avec des frégates marchandes surarmées et néanmoins cette artillerie marchande y est très peu décrite. On peut généraliser ce constat à la plupart des ouvrages consacrés à la marine marchande. Elle est en effet moins décrite que l'artillerie de guerre et le plus souvent à peine référencée. Ce manque d'intérêt pour la marine marchande alors que le trafic maritime connaît un formidable développement durant la période de Louis XIV à Louis XVI, ne peut qu'étonner. Mais cela tient peut-être à la spécificité et à la difficulté d'une étude sur l'artillerie qui doit combiner plusieurs approches historique et archéologique pour arriver à avancer sur ce matériau. L'artillerie des navires marchands n'est pas l'artillerie de guerre, elle en est différente dans son usage, dans sa forme et son rôle. L'artillerie des navires marchands s'oppose à celle des navires de guerre dont les buts défensifs, les moyens d'approvisionnement et la légitimité de l'armement sont

différents. C'est d'ailleurs la comparaison avec l'artillerie des navires de guerre qui justifie l'intérêt de mener une recherche sur le système défensif des navires marchands. L'arrivée de Colbert aux affaires de la marine fait amplement progresser la standardisation des pièces d'artillerie. La réglementation est plus stricte, plus appliquée. L'ensemble des étapes de production et d'utilisation des pièces de canon est règlementé et fait l'objet de nombreux écrits. Ceci est particulièrement vrai pour l'artillerie de la marine de guerre mais la volonté ministérielle n'est pas toujours suivie dans les arsenaux. La réalité archéologique permet d'infirmer ou au contraire de démontrer l'application des écrits royaux, dans la mesure où ceux-ci nous sont parvenus. Là encore, la comparaison entre la réglementation, inscrite dans les traités et les ordonnances, et les pièces d'artillerie découvertes en contexte archéologique est nécessaire. Comment réaliser une méthode de datation des pièces d'artillerie issue de contexte archéologique avant et après restauration ? L'étude morphologique des canons cherche à démontrer que la standardisation souhaitée par Louis XIV se met difficilement en place et que les armes restent individualisées durant le XVIIe et le XVIIIe siècle. Nous nous intéressons, pour circonscrire les modes d'approvisionnement des navires de commerce en artillerie, aux aspects techniques de l'entreprise de fonte, à savoir les procédés de fabrication et le circuit économique de cette industrie. Mais également aux contraintes techniques liant le poids et l'envergure des canons aux navires. Les définitions de corsaire et de marchand sont ainsi traitées comme celles de leurs navires. Cela nous permet de définir les types d'armement en fonction des tonnages et ainsi de détailler la typologie de l'artillerie de cette époque. Une fois les navires marchands armés, vient la question de l'emploi des canons à bord en lien avec leur statut administratif : armés en guerre, armés en guerre et marchandises ou encore en course et pêche. Les canons se répartissent en trois catégories les pièces actives, les pièces de cargaison et celles en lest de fer où le canon ne joue qu'un rôle de poids. La gestion de l'artillerie de marine à terre est également traitée son entretien, son emmagasinage. Il conviendra de revenir sur les manœuvres des navires pour éviter un abordage et des méthodes de combat en mer. Les temps de paix n'empêchent pas l'armement des navires de commerce.

Signature du Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale